

JE ME SOUVIENS

décembre 2011

Bulletin de la Fraternité Saint-Pie X, St-Césaire, QC



Fraternité St. Pie X

Messe Catholique Traditionnelle, dite Messe de St. Pie V

www.sspX.ca

**Centre Saint-Joseph : (514) 312-7890
1395 Notre-Dame, St-Césaire, QC, J0L 1T0**

**Église Saint-Joseph : (514) 270-1324
166 Rue Dante, Montréal, QC, H2S 1J9**

**Église Notre-Dame-de-Lourdes
1024 Rue Mc Manamy, Sherbrooke, QC**

**Église du Saint-Esprit 115 Echo Drive,
Ottawa, ON, K1S 1M7**

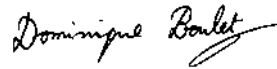
La venue du Messie

Chers fidèles,

Comme vous le savez, la communauté de Shawinigan est en train de déménager à St-Césaire. C'est ce qui explique la relative sobriété de ce bulletin. Quelques mots cependant pour vous aider à vous préparer à la belle fête de Noël, que j'emprunterai à Dom Marmion :

« Si donc nous voulons que la célébration de la Nativité du Christ procure une grande gloire à la sainte Trinité, qu'elle soit une consolation pour le Cœur du Verbe incarné, qu'elle soit une source d'abondantes grâces pour l'Église et pour nous, cherchons à purifier nos cœurs, gardons une humilité pleine de confiance, et surtout, dilatons nos âmes par l'ampleur et la véhémence de nos désirs. Demandons aussi à la Vierge Marie de nous faire participer aux sentiments qui L'animaient durant les jours bénis qui précéderent la naissance de Jésus. »¹

Enfin, il nous sera enfin possible d'ouvrir définitivement la chapelle de St-Césaire au public vers la deuxième semaine de décembre, juste à temps pour une journée d'adoration du Très-Saint-Sacrement aux intentions de Mgr. Fellay, le 14 décembre prochain. Venez implorer le Roi des rois afin qu'Il veille sur les œuvres de la Fraternité Saint-Pie X à Saint-Césaire et ailleurs.



Abbé Dominique Boulet: domboulet@gmail.com
De la part de M. l'abbé Wegner,

Comment nous rejoindre :

Centre Saint Joseph, St-Césaire : (514) 312-7890

décision qu'il prendra, qui restera un acte de prudence n'engageant pas la foi, soit compris par le plus grand nombre. Formons de ferventes prières pour que tous voient dans la décision de l'autorité le doigt de Dieu s'exprimant au travers elle, malgré les incompréhensions, dans un sens comme dans un autre.

SOURCE - Côte Prévigny- Rorate Caeli - 28 novembre 2011

CHRONIQUE DU PRIEURÉ

Samedi 29 octobre, à la chapelle du prieuré Saint Pie X de Shawinigan, baptême de Damian Dora

Semaine du 12 au 18 décembre, Croisade du Rosaire.

Le mercredi 14 décembre, au Centre Saint-Joseph de St-Césaire, journée d'adoration du Très-Saint-Sacrement aux intentions de Mgr. Fellay, supérieur général de la FSSPX :

- pour la victoire contre les ennemis intérieurs et extérieurs de l'Église
- pour la conversion de Rome et des évêques
- pour la sanctification des prêtres et des séminaristes
- pour des nombreuses vocations.

Dimanche 25 décembre, Quête pour les bourses Saint-Joseph.

Du 26 décembre au 31 décembre, au prieuré Saint Pie X de Shawinigan, retraite pour hommes en français.

Croisade des 12 millions de Chapel ets

Pour le triomphe du Cœur Immaculé de Marie et pour délivrer l'Église des maux qui l'affligent.

	Shawinigan	Montréal & St-Césaire	Ottawa	Nouveau Brunswick	Nouvelle Écosse
Octobre 2011	316 chapelets	2487 chapelets	605 chapelets	1473 chapelets	439 chapelets

¹ Le Christ dans ses Mystères p 122, Dom Columba Marmion, Desclée de Brouwer, Paris, 1935

leurs semblables n'ont plus de limite pour augmenter la propension de membres exténués, suppliant d'obtenir un accord à n'importe quel prix. L'œuvre fondée par Mgr Lefebvre a été suffisamment balayée sur ses flancs par le vent de l'accordisme à tout prix et par celui du désespoir pour que ces deux catégories d'hommes aient eu l'occasion de s'en dissocier depuis des années.

Ceux qui ont résisté à ces deux tentations – et c'est la totalité de ceux que nous connaissons – se trouvent conséquemment dans l'état d'esprit qui animait Mgr Lefebvre. Ils souhaitent tous ardemment une régularisation de leur société. Cela faciliterait tant leur tâche quotidienne ! En même temps, ils ne consentent pas à l'obtenir moyennant n'importe quel prix. La faculté de professer la foi, sans craindre de désagréables répercussions sur l'apostolat, pose problème. Or la mise en confiance de la Fraternité ne peut être qu'ébranlée à chaque fois qu'on apprend qu'un évêque récemment nommé bénit les divorcés remariés et ouvre une paroisse spécifique pour les homosexuels. La prudence veut donc que l'œuvre bénéficie d'une totale indépendance à l'égard d'un clergé qui fait paître ses brebis parmi les ronces et les orties.

Quelle situation assurera donc à la Fraternité que son apostolat ne risque pas de s'amoinrir si elle se trouve liée à ces hommes actuellement nommés par le Siège apostolique ? Mgr Lefebvre a utilisé plusieurs expressions pour désigner cette étape : « quand la situation redeviendra normale » ; « Quand la Tradition retrouvera ses droits à Rome » ; « quand Rome aura donné un coup de barre en faveur de la Tradition », etc. Et c'est à Mgr Fellay, au moyen des grâces d'état qu'il reçoit, de déterminer ce moment où la Fraternité sera perçue comme un élément moteur de restauration de l'Église et non plus comme un train de retardataires qu'il faudrait progressivement remettre sur les rails de la réforme. Comme une situation est toujours complexe, il se trouvera toujours des observateurs pour faire remarquer lorsque ce moment arrivera, que, de leur prisme subjectif, tout n'a pas changé et que même au printemps, nous ressentons quelques frimas. A l'inverse, jusqu'à ce que cette étape intervienne, il se trouvera toujours des esprits à la vue tout aussi réduite, qui ne comprendront pas que nous n'arrivons pas à voir le printemps dans telle ou telle hirondelle qui passe. Au supérieur général de voir si le Motu Proprio et la levée d'excommunication constituent ce grand coup de barre ou bien s'ils ne suffisent pas pour établir une atmosphère de confiance.

L'enjeu est de taille car la régularité peut ouvrir des apostolats réels auprès d'âmes qui n'oseront jamais approcher la Fraternité en raison des barrières juridiques. Leur empêcher d'accéder aux grâces dévolues à cette œuvre par excès de prudence peut constituer une erreur grave. A l'inverse, s'engager par imprudence dans une voie qui mettrait en péril l'intégrité de la foi serait une autre faute, aux dramatiques conséquences. On imagine les cas de conscience auxquels Mgr Lefebvre a été confronté et dont l'actuel supérieur général a hérités. L'archevêque, animé d'un esprit missionnaire, s'est adapté à des situations complexes et différentes. « C'est ce même chemin que suit son successeur Monseigneur Fellay depuis le rappel à Dieu de notre fondateur » disait récemment le supérieur de district d'Amérique du Sud. Quelle qu'elle soit, prions pour que la

La Fraternité Saint-Pie X et le Préambule doctrinal

Entretien avec Mgr Bernard Fellay

Pourquoi le Préambule doctrinal que vous a remis le cardinal Levada, le 14 septembre dernier, est-il entouré d'un tel secret aussi bien de la part de la Congrégation de la foi que de la Fraternité Saint-Pie X ? Qu'est-ce que ce silence cache aux prêtres et aux fidèles de la Tradition ?

Cette discrétion est normale pour toute démarche importante ; elle en garantit le sérieux. Il se trouve que le Préambule doctrinal qui nous a été remis est un document qui, comme l'indique la note qui l'accompagne, peut recevoir des éclaircissements et des modifications. Ce n'est pas un texte définitif. Nous adresserons sous peu une réponse à ce document en indiquant avec franchise les positions doctrinales qu'il nous paraît indispensable de tenir. Notre souci constant depuis le début de nos entretiens avec le Saint-Siège – et nos interlocuteurs le savent bien – a été de présenter en toute loyauté la position traditionnelle.

Du côté de Rome, la discrétion s'impose aussi, car ce texte – même en l'état actuel qui nécessite de nombreux éclaircissements – risque fort de susciter l'opposition des progressistes qui n'admettent pas la simple idée d'une discussion sur le Concile, parce qu'ils considèrent que ce concile pastoral est indiscutable ou « non-négociable », comme s'il s'agissait d'un concile dogmatique.

Malgré toutes ces précautions, les conclusions de la réunion des supérieurs de la Fraternité Saint-Pie X à Albano, le 7 octobre, ont été divulguées sur Internet, de sources diverses mais concordantes.

Les indiscretions ne manquent pas sur Internet ! Il est vrai que ce Préambule doctrinal ne peut pas recevoir notre aval, bien qu'une marge soit prévue pour une « légitime discussion » sur certains points du Concile. Quelle est l'étendue de cette marge ? La proposition que je ferai ces jours-ci aux autorités romaines et leur réponse en retour nous permettront d'évaluer les possibilités qui nous sont laissées. Et quelque soit le résultat de ces entretiens, le document final qui aura été accepté ou refusé, sera rendu public.

Mieux faire apparaître les difficultés et les solutions

Ce document étant peu clair, à vos yeux, le plus simple ne serait-il pas d'opposer une fin de non-recevoir à ses auteurs ?

Le plus simple peut-être, mais pas le plus honnête. Puisque la note qui l'accompagne prévoit la possibilité d'apporter des clarifications, il me semble nécessaire de les demander au lieu de les refuser *a priori*. Ce qui ne préjuge en rien de la réponse que nous donnerons.

Comme le débat entre Rome et nous est essentiellement doctrinal et qu'il porte principalement sur le Concile, mais aussi parce que ce débat ne concerne pas seulement la Fraternité Saint-Pie X mais bien toute l'Église, les précisions que nous obtiendrons ou pas, auront le mérite non négligeable de faire mieux apparaître où sont les difficultés et où sont les solutions. C'est bien cet esprit qui a constamment guidé nos entretiens théologiques de ces deux dernières années.

Ce document sert de préambule à un statut canonique, n'est-ce pas là renoncer implicitement à la feuille de route que vous aviez fixée et qui prévoyait d'abord une solution doctrinale, avant tout accord pratique ?

Il s'agit bien d'un *préambule* doctrinal dont l'acceptation ou le refus conditionnera l'obtention ou non d'un statut canonique. La doctrine ne passe nullement après. Et avant de nous engager sur un éventuel statut canonique, nous étudions de façon précise ce préambule avec le critère de la Tradition à laquelle nous sommes fidèlement attachés. Car nous n'oublions pas que ce sont bien des divergences doctrinales qui sont à l'origine du différend entre Rome et nous, depuis 40 ans ; les mettre de côté pour obtenir un statut canonique nous exposerait à voir les mêmes divergences resurgir inévitablement, rendant le statut canonique plus que précaire, tout simplement invivable.

Donc, au fond, rien n'a changé après ces deux années d'entretiens théologiques entre Rome et la Fraternité Saint-Pie X ?

Ces entretiens ont permis à nos théologiens d'exposer sans détours les points principaux du Concile qui font difficulté à la lumière de la Tradition de l'Église. Parallèlement et peut-être grâce à ces entretiens théologiques, pendant ces deux dernières années, d'autres voix que les nôtres se sont fait entendre, formulant des critiques qui rejoignent les nôtres sur le Concile. Ainsi Mgr Brunero Gherardini, dans son ouvrage *Vatican II, le débat qui n'a pas eu lieu*, a insisté sur les différents degrés d'autorité des documents conciliaires et sur le « contre-esprit » qui s'est glissé dans le concile Vatican II dès le début. Également Mgr Athanasius Schneider a eu le courage de demander, lors d'un congrès à Rome fin 2010, un Syllabus condamnant les erreurs d'interprétation du Concile. Dans le même esprit, l'historien Roberto de Mattei a bien montré les influences contraires exercées sur le Concile, dans son dernier livre *Vatican II, une histoire jamais écrite*. Il faudrait citer aussi la Supplique adressée à Benoît XVI par ces intellectuels catholiques italiens qui réclament un examen approfondi du Concile.

Toutes ces initiatives, toutes ces interventions manifestent clairement que la Fraternité Saint-Pie X n'est plus seule à voir les problèmes doctrinaux que pose Vatican II. Ce mouvement s'étend et il

ou de la négociation diplomatique, il faut avoir sur cette crise un regard de foi. Seule la fréquentation assidue de Notre-Seigneur et de Notre Dame permettra de garder entre tous les prêtres et les fidèles attachés à la Tradition cette unité de vue que la foi surnaturelle procure. C'est ainsi que nous ferons bloc dans cette période de grande confusion.

En priant pour l'Église, pour la consécration de la Russie, comme l'a demandé la Sainte Vierge à Fatima, et pour le triomphe de son Cœur Immaculé, nous nous élevons au-dessus de nos aspirations trop humaines, nous dépassons nos craintes trop naturelles. Ce n'est qu'à cette hauteur-là que nous pourrions vraiment servir l'Église, dans l'accomplissement du devoir d'état qui est confié à chacun de nous.

Menzingen, le 28 novembre 2011

(Source : FSSPX/MG – DICI du 28/11/11)

Grâce d'état ou tractations ?

Par Côme Prévigny

Ces derniers temps, on mise, on parie, on suppute. Signera? Signera pas? Refusera? Refusera pas? Quelques commentateurs progressistes ou sédévacantistes, aux cheveux grisonnants, croyant attiser une rupture pleine d'animosité, s'aventurent même à imaginer les réactions des prêtres de la Fraternité Saint-Pie X à l'égard du préambule présenté par le cardinal Levada le 14 septembre. Ils vont jusqu'à proposer, au conditionnel bien entendu, des estimations en pourcentage de ce que serait finalement le résultat d'un imaginaire référendum interne adoptant ou non le texte romain.

Le premier problème pour eux, c'est que ce mode de scrutin n'existe pas dans ce genre de société religieuse. C'est au supérieur général, qui tient bien entendu compte des avis, des conseils et de la situation, mais qui est surtout doté des grâces d'état pour cela, que revient toute décision importante relative à la vie de la Fraternité. Il a été légitimement placé à la tête de l'œuvre fondée par Mgr Lefebvre par les statuts mis en place par ce dernier. La seconde faille de leur scénario est que le préambule, connu de si peu de monde, est modifiable, aux dires des deux parties. Que signer puisque le texte peut changer ? Que refuser puisque les modalités n'en sont pas fixées ?

Les commentateurs extérieurs sont souvent de doux rêveurs. D'un côté, certains n'en finissent plus de prétendre trouver dans la Fraternité des prêtres qui refuseraient le principe même d'une régularisation de leur société, laquelle se révélerait ainsi débordante de sédévacantistes. De l'autre,

De jeunes évêques et prêtres qui héritent de cette situation prennent conscience de plus en plus de la stérilité de 50 ans d'ouverture au monde moderne. Ils n'en rejettent pas la faute uniquement sur la laïcisation de la société, ils s'interrogent sur les responsabilités du Concile qui a ouvert l'Église sur ce monde en pleine sécularisation. Ils se demandent si l'Église pouvait s'adapter à ce point à la modernité, sans en adopter l'esprit.

Ces évêques et ces prêtres se posent ces questions, et certains nous les posent... discrètement, comme Nicodème. Nous leur répondons qu'il faut savoir si, face à une telle pénurie, la Tradition catholique est : une simple option ou une solution nécessaire ? Répondre que c'est une option, c'est minimiser voire nier la crise dans l'Église, et vouloir se contenter des mesures qui ont déjà fait la preuve de leur inefficacité.

L'opposition des évêques

Mais même si la Fraternité Saint-Pie X obtenait de Rome un statut canonique, elle ne pourrait malgré tout offrir aucune solution sur le terrain, car les évêques s'y opposeraient, comme ils l'ont fait pour le Motu Proprio sur la messe traditionnelle.

Cette opposition des évêques vis-à-vis de Rome s'est exprimée de façon sourde mais efficace à l'égard du Motu Proprio sur la messe tridentine, et elle continue de se manifester obstinément de la part de certains évêques à propos du *pro multis* du canon de la messe, que Benoît XVI, conformément à la doctrine catholique, veut voir traduit par « pour beaucoup » et non plus par « pour tous », comme dans la plupart des liturgies en langue vernaculaire. En effet, certaines conférences épiscopales persistent à maintenir cette traduction fautive, encore tout récemment en Italie.

Ainsi le pape lui-même fait l'expérience de cette dissidence de plusieurs conférences épiscopales, sur ce sujet et sur beaucoup d'autres, ce qui peut lui permettre de comprendre aisément l'opposition farouche que la Fraternité Saint-Pie X rencontrera indubitablement de la part des évêques dans leurs diocèses. On dit Benoît XVI personnellement désireux d'une solution canonique ; il lui faudra aussi vouloir prendre les moyens qui la rendront réellement efficace.

Est-ce en raison de la gravité de la crise présente que vous avez lancé une nouvelle croisade du rosaire ?

En demandant ces prières, j'ai surtout voulu que les prêtres et les fidèles soient plus intimement unis à Notre Seigneur et à sa Sainte Mère, par la récitation quotidienne et la méditation profonde des mystères du rosaire. Nous ne sommes pas dans une situation ordinaire qui nous permettrait de nous contenter d'une médiocrité routinière. La compréhension de la crise actuelle ne repose pas sur les rumeurs colportées par internet, pas plus que les solutions ne relèvent de l'astuce politique

ne s'arrêtera plus.

Oui, mais ces études universitaires, ces analyses savantes n'apportent aucune solution concrète aux problèmes que pose hic et nunc ce concile.

Ces travaux soulèvent les difficultés doctrinales posées par Vatican II et montrent par conséquent pourquoi l'adhésion au Concile est problématique. Ce qui est un premier pas essentiel.

A Rome même, les interprétations évolutives que l'on donne de la liberté religieuse, les modifications qui ont été apportées à ce sujet dans le Catéchisme de l'Église Catholique et dans son Compendium, les corrections qui sont actuellement à l'étude pour le Code de droit canonique... tout cela manifeste la difficulté que l'on rencontre lorsqu'on veut s'en tenir aux textes conciliaires à tout prix, et, de notre point de vue, cela montre bien l'impossibilité d'adhérer de façon stable à une doctrine en mouvement.

Le Credo n'est-il plus suffisant pour être reconnu comme catholique ?

A vos yeux, qu'est-ce qui est aujourd'hui stable doctrinalement ?

La seule doctrine *ne varietur* c'est bien évidemment le Credo, la profession de foi catholique. Le concile Vatican II s'est voulu pastoral ; il n'a pas défini de dogme. Il n'a pas ajouté aux articles de foi : « Je crois en la liberté religieuse, en l'œcuménisme, en la collégialité... » Le Credo ne serait-il plus suffisant aujourd'hui pour être reconnu comme catholique ? N'exprime-t-il plus toute la foi catholique ? Exige-t-on maintenant de ceux qui abandonnent leurs erreurs et rejoignent l'Église catholique qu'ils professent leur foi en la liberté religieuse, l'œcuménisme ou la collégialité ? Pour nous fils spirituels de Mgr Lefebvre qui s'est toujours défendu de faire une Église parallèle et qui s'est toujours voulu fidèle à la Rome éternelle, nous n'avons aucune difficulté à adhérer pleinement à tous les articles du Credo.

Dans ce contexte, peut-il y avoir une solution à la crise dans l'Église ?

A moins d'un miracle, il ne peut pas y avoir de solution instantanée. Vouloir que Dieu donne la victoire, sans demander aux hommes d'armes de livrer bataille, pour reprendre l'expression de sainte Jeanne d'Arc, c'est une forme de désertion. Vouloir la fin de la crise sans se sentir concerné ou impliqué, c'est ne pas aimer vraiment l'Église. La Providence ne nous dispense pas d'accomplir notre devoir d'état là où elle nous a placés, d'assumer nos responsabilités et de répondre aux grâces qu'elle nous accorde.

(Suite page 7)

			St-Césaire	Montréal	Sherbrooke	Ottawa
Jeudi	1 ^{er} déc	Férie de l'Avent				
Vendredi	2	Ste Bibiane & 1 ^{er} vendredi du mois		18 h + Hr. Ste	18 h 30	
Samedi	3	La Sainte Vierge au samedi & 1 ^{er} samedi du mois		Messe 10 h + dévotions	8 h	18 h
Dimanche	4	2^e dimanche de l'Avent		8 h 10 h	10 h	10 h
Lundi	5	Férie de l'Avent (S. Sabbas)				
Mardi	6	S. Nicolas				
Mercredi	7	S. Ambroise				
Jeudi	8	L'Immaculée Conception		18 h	18 h 30	18 h
Vendredi	9	Férie de l'Avent		18 h		
Samedi	10	Férie de l'Avent (S. Melchiades)		10 h		
Dimanche	11	3^e dimanche de l'Avent Gaudete		8 h 10 h	10 h	10 h
Lundi	12	Férie de l'Avent <i>Notre-Dame de Guadalupe</i>				
Mardi	13	Ste Lucie				
Mercredi	14	Mercredi des Quatre-Temps				
Jeudi	15	Férie de l'Avent				
Vendredi	16	Vendredi des Quatre-Temps		18 h		
Samedi	17	Samedi des Quatre-Temps		10 h		
Dimanche	18	4^e dimanche de l'Avent	8 h	11 h	10 h	10 h
Lundi	19	Férie de l'Avent				
Mardi	20	Férie de l'Avent				
Mercredi	21	S. Thomas				

			St-Césaire	Montréal	Sherbrooke	Ottawa
Jeudi	22	Férie de l'Avent				
Vendredi	23	Férie de l'Avent		18 h		
Samedi	24	Vigile de Noël		10 h		
Dimanche	25	Nativité de Notre Seigneur Jésus-Christ	0 h : Messe de Minuit	8 h : Messe de l'Aurore 10 h Messe du Jour	0 h : Messe de Minuit 1 h : Messe de l'Aurore 10 h Messe du Jour	0 h : Messe de Minuit 8 h : Messe de l'Aurore 10 h Messe du Jour
Lundi	26	S. Étienne				
Mardi	27	S. Jean l'Évangéliste				
Mercredi	28	Les Saints-Innocents				
Jeudi	29	Jour dans l'octave de Noël (S. Thomas de Cantorbery)				
Vendredi	30	Jour dans l'octave de Noël				
Samedi	31	Jour dans l'octave de Noël (S. Sylvestre)				
Dimanche	1^{er} jan.	Octave de la Nativité	8 h	11 h	10 h	10 h

(Suite de l'interview de Mgr Fellay)

La situation présente de l'Église dans nos pays autrefois chrétiens, c'est la chute dramatique des vocations : quatre ordinations à Paris en 2011, une seule dans le diocèse de Rome pour 2011-2012 ; c'est la raréfaction alarmante des prêtres : tel ce curé dans l'Aude qui a 80 clochers ; ce sont des diocèses exsangues au point qu'il faudra dans un très proche avenir les regrouper en France, comme on a déjà regroupé les paroisses... En un mot, la hiérarchie ecclésiastique est à la tête de structures, aujourd'hui, surdimensionnées pour des effectifs en baisse constante, ce qui est proprement ingérable, et pas seulement au plan économique... Il faudrait, pour donner une image, maintenir en état un couvent conçu pour 300 religieuses, alors qu'elles ne sont plus que 3. Est-ce que cela peut durer ainsi encore 10 ans ?